

# 2020



**JACQUET**  
METALS

**Déclaration de performance extra-financière**



**Un leader de la distribution d'aciers spéciaux**

## Sommaire

### pages

<b>04</b>	1 Enjeux environnementaux
<b>06</b>	2 Enjeux sociaux
<b>08</b>	3 Respect des droits de l'Homme
<b>09</b>	4 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale
<b>09</b>	5 Table de concordance de la DPEF
<b>10</b>	6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Le Groupe JACQUET METALS attache une grande importance aux enjeux RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Il est engagé dans une démarche volontaire de gestion responsable de ses activités.

Pour définir ses enjeux RSE, la Direction Générale a ainsi pris en considération :

- l'analyse des risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé ;
- les réglementations et législations en vigueur ;
- les attentes des parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, etc.).

Depuis 2018, le Groupe est soumis aux exigences du décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 relatif à la publication d'informations non financières, et donnant lieu à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le présent document comprend toutes les composantes de la DPEF, situées dans les parties où elles permettent une meilleure compréhension au lecteur. La DPEF se formalise ainsi par une table de concordance présentée au § 5 et regroupant ses éléments constitutifs et leurs emplacements.

## 1 Enjeux environnementaux

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des aciers spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension. Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement, le Groupe mène une politique qui se traduit notamment par :

- la promotion des énergies renouvelables et le suivi de la consommation d'énergie ;
- le recyclage et l'économie circulaire ;
- l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements.

Le suivi des indicateurs et des réglementations en matière d'environnement est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

### 1.1 Promotion des énergies renouvelables et consommation d'énergie

Le Groupe investit régulièrement dans des programmes liés à la transition énergétique et notamment l'installation de panneaux solaires et / ou d'éclairages LED au sein de ses centres de distribution.

Il a pour objectif de développer la part d'électricité provenant d'énergies renouvelables. À titre d'illustration :

- en 2020, une installation de 1 500 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur 2 sites aux Pays-Bas a été réalisée. Cet investissement permet de couvrir la quasi-totalité de la consommation d'électricité de chacun des 2 sites ;
- en 2021, un projet d'installation de 1 900 m<sup>2</sup> de panneaux solaires est prévu en Italie. Il devrait permettre de couvrir environ 85 % de la consommation d'électricité du site.

La consommation d'énergie est suivie localement au niveau de chaque filiale. C'est également un critère important dans la sélection des investissements (machines de découpe, etc.).

S'agissant de l'organisation du transport d'acier (généralement sous-traitée à des transporteurs indépendants), chaque filiale s'efforce d'optimiser le remplissage des unités de transport.



↑ Drachten, Pays-Bas

## 1.2 Recyclage et économie circulaire

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal.

Les chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintègreront ensuite dans le cycle de production de l'acier.

**Le Groupe estime que plus de  $\frac{2}{3}$  de ses approvisionnements d'aciers proviennent de l'économie circulaire, c'est-à-dire du recyclage.**

La recherche de la performance passe par une optimisation de la consommation matière, et à ce titre, par la limitation de la génération de chutes. Pour cela, un suivi des chutes générées est réalisé par chaque filiale JACQUET mensuellement. Les chutes de métal sont d'environ 15 700 tonnes par an, ce qui représente une proportion faible au regard du niveau d'activité du Groupe.

Enfin, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, ainsi que du sable, qui font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



↑ Stock de Bochum, Allemagne

## 1.3 Une chaîne d'approvisionnement exigeante

### 1.3.1 Évaluation périodique des principaux fournisseurs

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs d'aciers afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation.

Les principaux fournisseurs sont notamment sélectionnés en fonction de l'importance des achats réalisés (cette sélection représente environ 57 % des achats du Groupe).

Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que ces fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir, s'il existe, leur rapport RSE. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

En 2020, le pourcentage d'adhésion au code de conduite de JACQUET METALS des fournisseurs sélectionnés est le suivant :

Adhésion au code de conduite fournisseurs JACQUET METALS*	96 %
---	------

\* (nb. de fournisseurs ayant adhéré / nb. de fournisseurs sélectionnés) × 100

## Qualité des approvisionnements

Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.) garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée.

L'ensemble des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable. L'objectif est de maintenir voire d'améliorer ce haut niveau d'exigence.



↑ Marquage sur une tôle

## 2

## Enjeux sociaux

### 2.1

### Gestion des ressources humaines

Compte tenu de ses implantations dans 25 pays et d'un effectif moyen par société d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales. Ils s'assurent notamment :

- de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- du respect des droits de l'homme et de l'enfant ;
- de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation, au niveau de JACQUET METALS SA, des accords signés avec les organisations représentatives du personnel de chaque filiale. Toutefois, les accords significatifs sont préalablement portés à la connaissance de la Société.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

#### Rémunération liée aux résultats

Le Groupe favorise la mise en place dans toutes ses filiales et toutes ses divisions d'un système de rémunération variable basé sur les résultats. Ainsi, la rémunération variable tant des dirigeants que des autres personnels est principalement basée sur le résultat de la filiale ou de la division qui les emploie.

De même, la rémunération variable des dirigeants de JACQUET METALS SA est notamment basée sur le résultat du Groupe (fonction du ratio Résultat net part du Groupe / Chiffre d'affaires).

#### Actionnariat

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un modèle atypique dans la distribution des métaux. Ainsi, des filiales sont régulièrement constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit et reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % (cf. § 6.3 Développements du Rapport d'Activité 2020). Au 31 décembre 2020, 15 filiales ont des dirigeants actionnaires minoritaires.

#### Développement des compétences, formation, apprentissage

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Chaque fois que c'est nécessaire, elle est mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning etc.).

En 2020, environ 35 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour un total de 11 573 heures :

Formation	2020
Nombre de collaborateurs formés	983
Nombre d'heures de formation	11 573

## 2.2

### Sécurité et santé au travail

Le Groupe est soucieux de la santé de ses salariés et de leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises. À titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des accidents du travail suivis le cas échéant d'actions correctives dans les procédures et de formations additionnelles ;
- l'amélioration des postes de travail.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

De plus, le Groupe encourage l'apprentissage et l'alternance. Fin 2020, 135 apprentis travaillent pour les filiales en Allemagne et en France (qui comptent environ la moitié de l'effectif du Groupe).

La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés ci-après :

	2020
Fréquence <sup>1</sup>	18,93
Taux de gravité <sup>2</sup>	0,38

<sup>1</sup> Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt / heures travaillées) × 1 000 000.

<sup>2</sup> Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000

Par ailleurs, un suivi semestriel du taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est en place au sein du Groupe. Il permet de mettre en place des actions correctives locales le cas échéant.

	2020
Taux d'absentéisme court <sup>1</sup>	0,56 %

<sup>1</sup> (nb de jours d'absence <3 jours / nb de jours travaillés dans l'année) × 100

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Face à cette situation inédite, la santé et la sécurité des personnels ont été la première priorité du Groupe. Ainsi, le télétravail a été privilégié quand cela était possible et les protocoles de travail dans les centres de distribution ont été adaptés afin de réduire le risque de contamination tout en assurant la continuité des opérations.

## 2.3

### Répartition des effectifs

#### Par fonction

Au 31 décembre 2020, le Groupe compte 2 857 collaborateurs (équivalent temps plein) dont 2 640 sont titulaires d'un contrat de travail permanent, ainsi que 142 intérimaires.

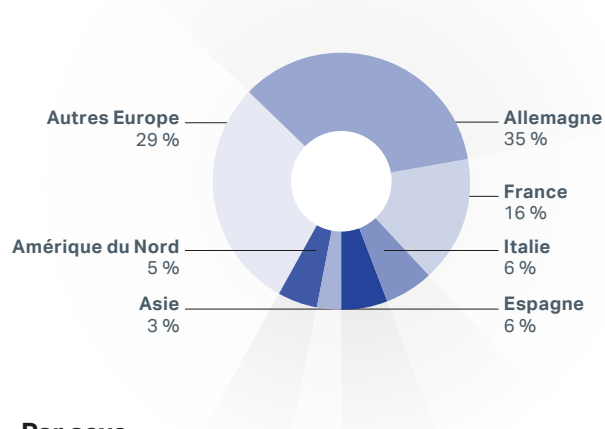
Au cours de l'année 2020, 487 personnes ont quitté le Groupe et 290 l'ont rejoint.

L'évolution des effectifs (en équivalent temps plein) par fonction, est la suivante :

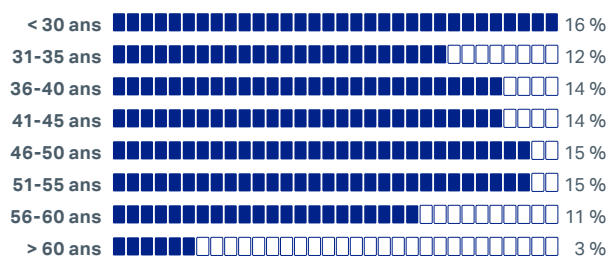
	2020	2019
Fin d'exercice	2 857	3 039
Support (Informatique, Administratif)	445 16 %	461 15 %
Commercial, Achat	1 083 38 %	1 145 38 %
Entrepôt et logistique	1 329 46 %	1 433 47 %

### Par zone géographique

Le Groupe est implanté dans 25 pays à travers 106 centres de distribution. Au 31 décembre 2020, la répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



### Par âge



En 2020, l'âge médian au sein du Groupe est de 44 ans.

### Par sexe

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support " Informatique, Administratif " (53 % de femmes et 47 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions commerciales et achats (59 % d'hommes et 41 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (4 % de l'effectif). Au total l'effectif est composé de 26 % de femmes et de 74 % d'hommes.

	Hommes	Femmes
Support (Informatique, Administratif)	47 %	53 %
Commercial, Achat	59 %	41 %
Entrepôt et logistique	96 %	4 %
<b>Total</b>	<b>74 %</b>	<b>26 %</b>

## 3 Respect des droits de l'homme

Chaque directeur de filiale est en charge, pour ce qui concerne les droits de l'homme, du respect des législations locales.

Pour les approvisionnements, le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs d'aciers afin de mesurer leur exposition au risque de non-respect des droits de l'homme au sein de leur organisation.

La sélection est fonction de l'importance des achats réalisés et de leur implantation géographique (cette sélection représentant environ 57 % des achats du Groupe).

Sur cette base le Groupe demande aux fournisseurs sélectionnés d'adhérer au code de conduite fournisseurs du Groupe. Ce dernier recense les valeurs du Groupe, notamment en termes de respect des droits de l'homme. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

En 2020, le pourcentage d'adhésion au code de conduite de JACQUET METALS des fournisseurs sélectionnés est le suivant :

Adhésion au code de conduite fournisseurs JACQUET METALS *	96 %
--	------

\* (nb de fournisseurs ayant adhéré/ nb de fournisseurs sélectionnés) × 100

Des mesures complémentaires sont mises en œuvre pour les fournisseurs n'ayant pas adhéré ou en cours de réponse : demandes d'informations, visites sur site, etc.

Le Groupe a pour objectif, dans la mesure du possible, d'obtenir la signature du code de conduite JACQUET METALS par l'ensemble des fournisseurs sélectionnés.



## 4 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont reprises dans le code de conduite anticorruption qui définit le comportement à adopter par chaque société du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Par exemple, les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. De plus, une formation e-learning " anti-corruption " a été déployée au sein du Groupe et un dispositif d'alerte interne présent dans chaque société permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été également élaborée en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique.

Le risque est notamment apprécié à travers :

- une évaluation periodique de ses principaux fournisseurs d'aciers. Chaque année, ils sont sélectionnés en fonction de l'importance des achats réalisés ainsi que de leur implantation géographique (cette sélection représentant environ 57 % des achats du Groupe). Cette évaluation est approuvée par la Direction des achats Groupe, et
- l'adhésion au code de conduite anticorruption des fournisseurs sélectionnés. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

En 2020, le pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés est le suivant :

Adhésion au code de conduite anti-corruption *	90 %
--	------

\* (nb de fournisseurs ayant adhéré / nb de fournisseurs sélectionnés) × 100

Enfin, le Groupe n'est implanté ni opérationnellement ni à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des " paradis fiscaux ", telle que définie par la Commission Européenne.

## 5 Table de concordance de la DPEF

### 5.1 Modèle d'affaires

1	Description des activités du Groupe	
	Description de l'activité et des divisions	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe
	Chiffres clés	Résultats annuels 2020
	Organigramme des principales entités	Rapport d'Activité 2020 - § 7 Principales sociétés par division
	Description des produits	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe
2	Description du modèle économique	
	Positionnement dans la filière	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe
	Ressources clés/facteurs de production utilisés	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe
	Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe
	Analyse de la marge	Rapport d'Activité 2020 - § 4 L'activité du Groupe

### 5.2 Description des risques extra-financiers et impacts

La description des principaux risques extra-financiers est exposée aux § 1 à 4 du présent document.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que les thèmes suivants mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du code de commerce ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable.

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

**EY et Associés** Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre  
Tour Oxygène • 10-12, boulevard Marius Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable • 438 476 913 R.C.S. Nanterre

### JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après "entité"), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2eme alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et au sein de l'entité listée ci-après : IMS France ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 5 % et 6 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (5 % des chutes de matières, 6 % des effectifs) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

<sup>1</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre novembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, audit interne et achats.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, La Défense, le 26 mars 2021

### L'organisme Tiers Indépendant

#### EY et Associés

Jean-François Bélorgey • Associé  
Christophe Schmeitzky • Associé développement durable

Annexe 1

## Informations considérées comme les plus importantes

### Informations sociales

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- Taux d'absentéisme court.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'emploi (attractivité, rétention).
- L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
- La santé et la sécurité (actions de prévention).
- La formation.

### Informations environnementales

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Volume de chutes générées pendant la découpe.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'économie circulaire (matière première, gestion des déchets).

### Informations sociétales

#### Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs groupe.
- Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs groupe.
- Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).
- Les actions engagées pour prévenir la corruption.

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux.  
Le groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

**JACQUET** tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** aciers pour la mécanique

Avec un effectif de 2 857 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de 106 centres de distribution dans 25 pays en Europe, en Asie, en Amérique du Nord.

---

**JACQUET METALS** : Thierry Philippe - Directeur Général Finance - [comfi@jacquetmetals.com](mailto:comfi@jacquetmetals.com)  
**NEWCAP** : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - [jacquetmetals@newcap.eu](mailto:jacquetmetals@newcap.eu)



